



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 août 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 28 août 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur une série de dangereux événements survenus dans le Sud-Liban, qui constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région.

Depuis le retrait israélien du Sud-Liban, en pleine conformité avec la résolution 425 (1978) et en respectant pleinement la Ligne bleue déterminée par l'Organisation des Nations Unies, le village de Rajar demeure divisé, le nord faisant partie du territoire libanais et le sud du territoire israélien.

Afin de permettre aux résidents du village de continuer à vivre une vie quotidienne normale et à leur demande expresse, Israël a accepté de s'abstenir d'édifier une clôture de sécurité dans la zone de la Ligne bleue qui traverse le village. Il s'agissait d'un geste purement humanitaire.

La divergence entre la nécessité légitime d'Israël d'assurer la sécurité sur sa frontière septentrionale et le désir de faire face aux besoins humanitaires des résidents de Rajar et d'éviter de diviser le village a créé un dilemme complexe qui a des implications manifestes.

Dans ce contexte, le Représentant spécial du Secrétaire général, Terje Larsen, a travaillé avec tous les acteurs concernés dans la région afin de préserver le statu quo convenu qui empêcherait les gens d'entrer dans le village depuis le nord. La présence de l'UNIFIL au point de contrôle d'Abasiyah a maintenu ce statu quo en contrôlant le chemin septentrional conduisant au village.

Le 4 août 2001, l'UNIFIL a évacué sa position au point de contrôle d'Abasiyah. En conséquence, le chemin qui conduit à Rajar est à présent ouvert aux terroristes du Hezbollah. Le jour précédent, le 3 août 2001, Israël a averti le Département des opérations de maintien de la paix du danger imminent pour le statu quo. Après l'évacuation, ayant identifié l'activité du Hezbollah dans la zone, notamment le retrait d'une section de clôture au nord du village et le début de la construction d'un poste avancé du Hezbollah aux abords du village, Israël s'est encore une fois adressé à l'Organisation des Nations Unies, qui est responsable du maintien du statu quo et qui a joué un rôle dans sa mise en place, et l'a priée de prendre immédiatement des mesures en vue de rétablir le statu quo ante.

Les contacts avec l'Organisation des Nations Unies ont compris des conversations entre le Ministre des affaires étrangères Peres et le Secrétaire général, des



conversations entre nos représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Sous-Secrétaire général Annabi et d'autres personnalités compétentes au sein du Département des opérations de maintien de la paix, des conversations entre les représentants des Forces de défenses israéliennes et leurs homologues au sein de l'UNIFIL, et des contacts avec le représentant du Secrétaire général au Liban, Staffan de Mistura, qui s'est rendu dans la zone et y a rencontré des habitants du village.

Israël a bien précisé qu'il ne saurait accepter une situation dans laquelle sa frontière peut être franchie par des terroristes sans qu'il lui soit possible de prendre des mesures pour les empêcher d'agir. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'entité responsable de la sécurité de la Ligne bleue, et à l'UNIFIL, en tant qu'organe chargé par la résolution 425 (1978) d'assurer la paix et la sécurité dans la zone, de revenir assurer le contrôle du point d'Abasiyah, d'établir un nouveau poste avancé aux abords septentrionaux du village de Rajar (en face du poste avancé mis en place par le Hezbollah) et de permettre la réparation de la clôture septentrionale.

Nous demandons une fois encore que les accords auxquels nous étions parvenus dans le cadre de nos différents contacts avec l'Organisation des Nations Unies, se concrétisent sur le terrain, comme indiqué ci-après : la présence de l'UNIFIL au point de contrôle d'Abasiyah, l'entreprise d'une action auprès du Gouvernement libanais afin de mettre en place un nouveau poste avancé de l'UNIFIL, et la création de conditions propices à la réparation de la clôture septentrionale.

L'évolution de la situation pose manifestement un danger réel pour la sécurité des militaires et civils israéliens. Israël est obligé de respecter la Ligne bleue établie par l'Organisation des Nations Unies, mais il ne peut pas ne pas respecter sa responsabilité primordiale qui est d'assurer la sécurité de ses citoyens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**